

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber:	Schweizerischer Forstverein
Band:	122 (1971)
Heft:	11
Artikel:	Quelle attitude devra prendre l'economie forestière face à l'avenir sur le plan des loisirs et de la détente en ce qui concerne les effets de nos forêts sur les villes, et quelles conséquences faudra-t-il en tirer?
Autor:	Petsch, G.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-767299

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen

Journal forestier suisse

122. Jahrgang

November 1971

Nummer 11

Quelle attitude devra prendre l'économie forestière face à l'avenir sur le plan des loisirs et de la détente en ce qui concerne les effets de nos forêts sur les villes, et quelles conséquences faudra-t-il en tirer ?

Par G. Petsch, Essen

Oxf. 907.2

«La société humaine en Europe s'oriente constamment et involontairement vers l'urbanisation»

Voilà la phrase prononcée par le Professeur Max Taut, architecte berlinois bien connu, à l'occasion d'un congrès professionnel réunissant des agronomes et des forestiers désireux de se renseigner sur la problématique de la mise en place de constructions dans le paysage. Cette phrase a pris corps, et je suis persuadé qu'il faut la prendre au sérieux. Quiconque contemple sans préjugé l'évolution de notre civilisation, et cela peut être tenté pour la région environnante la plus limitée, arrivera à des conclusions qui, somme toute, confirment la maxime du Professeur Taut.

Au moyen âge, c'était la ville des citoyens qui faisait sortir l'homme du système féodal en l'intégrant à une forme de société où il avait de meilleures chances de développement, ce qui entraînait l'épanouissement d'un assez grand nombre de villages et de bourgs qui, par la suite, se sont transformés en agglomérations importantes et en villes. Je voudrais mettre en évidence ici que le concept de ville vu historiquement n'équivaut pas au concept de ville qui, pour ainsi dire, se rattache comme appendice à la problématique socio-politique de la société industrielle.

«Ville» par opposition à «Village» vu sous l'aspect analytique constitue la concentration d'un nombre important d'hommes étant caractérisée par un cadre de vie et un système de production propres, et par un rayonnement local sur les zones avoisinantes. Des éléments comme «taille» et «importance» ne se situent ici qu'en second lieu.

Si l'on veut dégager l'une des conséquences de cette situation pour l'économie forestière, il sera nécessaire tout d'abord d'analyser les tâches qui se posent. L'économie forestière se présente comme un ensemble complexe de manières d'exploiter une partie du globe. C'est un organisme qui comporte un élément paysager assumant un certain nombre de fonctions importantes :

- a) production de bois,
- b) condition préalable à l'approvisionnement en eau pure,
- c) élément protecteur contre des avalanches de neige et d'eau, contre les éboulis, le vent, les poussières,
- d) zones servant à la détente et aux loisirs.

Avec l'augmentation de la population des pays industriels s'est produit un décalage de tâches à importance différente, variables selon l'économie nationale et le degré de développement technique. « Production de bois » et « protection » sont les facteurs économiques les plus importants des zones agraires. La sauvegarde des bassins-versant peut être considérée déjà comme une action réciproque entre le paysage agraire en évolution d'une part, et la ville d'autre part. La ville fortement industrialisée à avant tout besoin de zones de captage d'eau bien protégées. La fonction de détente et de loisirs affecte tout le paysage, aussi bien le secteur agraire que le secteur urbain, une importance particulière étant accordée aux tâches qui incombe aux agglomérations urbaines. Les forêts à proximité des villes se trouvent dans une situation particulière. Elles doivent satisfaire aux fonctions mentionnées, bien qu'elles soient plus ou moins fortement marquées par une fonction spéciale. Il faut souligner que toutes les constructions nécessaires doivent être intégrées à la forêt et aux fonctions mentionnées, et non vice-versa.

Principe valable :

Toutes les mesures et tous les aménagements sur le plan des loisirs doivent partir des aires boisées existantes, de l'état actuel et futur et du développement de ces aires.

Celui qui ne considère les aménagements en matière de loisirs et de détente que du point de vue des constructions ne fait que s'illusionner, et ses idées ne répondent en pratique pas aux objectifs voulus. De tels plans d'aménagements ne doivent pas partir seulement de la planche à dessin retenant un réseau de forêts existant, mais il faut qu'ils remplissent pleinement les conditions qui viennent d'être précisées. Des problèmes particulièrement graves sont susceptibles de se présenter à l'architecte. Celui-ci tend à considérer l'immeuble comme unité statique laquelle une fois réalisée ne changera jamais. Il lui est inconcevable qu'il existe un ensemble de paysages qui vit et engendre une abondance de formes naturelles. Parce qu'en règle générale il n'est pas suffisamment rompu à la problématique des communautés de vie, il ne voit pas les limites dans lesquelles il y a encore une possibilité de modification d'une zone boisée. Tout au contraire, il est d'avis que cette armature boisée apparemment susceptible de changement lui donne carte blanche pour imposer ses constructions, puisque selon lui la forêt pourra être reconstruite par la suite. L'architecte ne voit pas qu'une zone boisée cesse d'exister une fois démunie de certaines fonctions vitales.



Fig. 1

Transformation d'un peuplement de conifères faisant partie d'une forêt affectée à la détente et située à proximité d'une ville
(plantation de hêtres sous couvert de pins victimes d'émanations industrielles).

Je pense à la faculté de la forêt, qui est fonction de sa taille, de créer son propre climat, et à la sensibilité des différents stades de développement constituant une forêt aux influences extérieures comme par exemple la lumière, le vent, le gel et ainsi de suite, y compris toutes les conséquences préjudiciables.

Permettez-moi de commenter ce problème à l'aide d'un exemple qui, dans l'opinion de maints participants, est susceptible d'être ressenti comme étant trop rigoureux.

Est prévue la mise en place d'une piscine au milieu d'un site boisé de hêtres, terrain en pente faible vers de sud, pour que les visiteurs puissent y jouir du soleil pendant toute la journée.

Le plus souvent, l'architecte choisit de tels terrains et il y intègre des arbres isolés ou des groupes d'arbres faisant partie des terrains boisés avoisinants. Il voit dans l'ensemble actuel planté de hêtres dont l'âge est peut être compris entre 80 à 100 ans environ, un état permanent, mais il ne voit pas qu'à la suite des travaux d'aménagement certains changements

se produiront qui n'affecteront pas seulement les hêtres isolés mais qui entraîneront également de graves conséquences pour les zones boisées en engendrant des modifications phytophysioliques susceptibles de provoquer des influences décisives sur le climat local.

A mon avis, c'est une exigence indispensable que d'engager en temps utile le forestier lorsqu'il s'agit de construire en zone boisée, exigence qui n'est que rarement comprise. Souvent, l'architecte considère le forestier comme tacticien uniquement disposé à ne jamais abandonner la forêt et désireux de détruire dans l'œuf toutes ses intentions.

Certains milieux politiques responsables ont tendance à considérer ces faits sous l'angle financier et ils croient souvent que le forestier fait des difficultés supplémentaires lorsqu'il s'agit de l'acquisition de terrains bon marché alors que c'est justement la forêt qui n'est liée à aucun lobby puisqu'elle ne se prête pas à une exploitation à grand profit. Il n'y a donc que peu d'adversaires au projet prévu par opposition à d'autres projets. Tous ceux qui se trouvent confrontés avec ce thème pourront confirmer cette expérience. Cet état de choses prévaut dans tous les pays industriels démocratiques où les prix des terrains relèvent de la loi du marché libre. Le forestier et l'aménagiste se trouvent donc devant la tâche de s'imposer à l'aide de connaissances spéciales et bien fondées.

Quelles seront les conséquences des activités de loisirs dans les zones boisées aux abords des villes sur l'économie forestière ?

Elles seront les suivantes :

1. Production de bois réduite au point de vue quantitatif et qualitatif.
2. Investissements plus élevés pour la construction de routes en raison des demandes accrues des visiteurs.
3. Création et conservation de types de peuplement adaptés.
4. Pollution croissante de la forêt.
5. Danger d'incendie accru.
6. Exigence d'équipements de loisirs supplémentaires.

En complément à 1 :

Les pertes de production enregistrées doivent être évaluées fonctionnellement.

J'estime que c'est justement ce point-là qui est surévalué par les forestiers. Je ne connais pas de cas dans lesquels l'économie forestière aux abords de villes ait subi des pertes de production par la coexistence avec des activités de loisirs. De telles pertes doivent être attribuées à d'autres causes (occupation de surfaces importantes par les chemins forestiers, par de vastes surfaces de stockage, par des parkings, des terrains de jeux etc.).

En complément à 2 :

Les fonds en augmentation constante absorbés par la construction de routes constituent en effet un facteur revêtant une importance considérable.

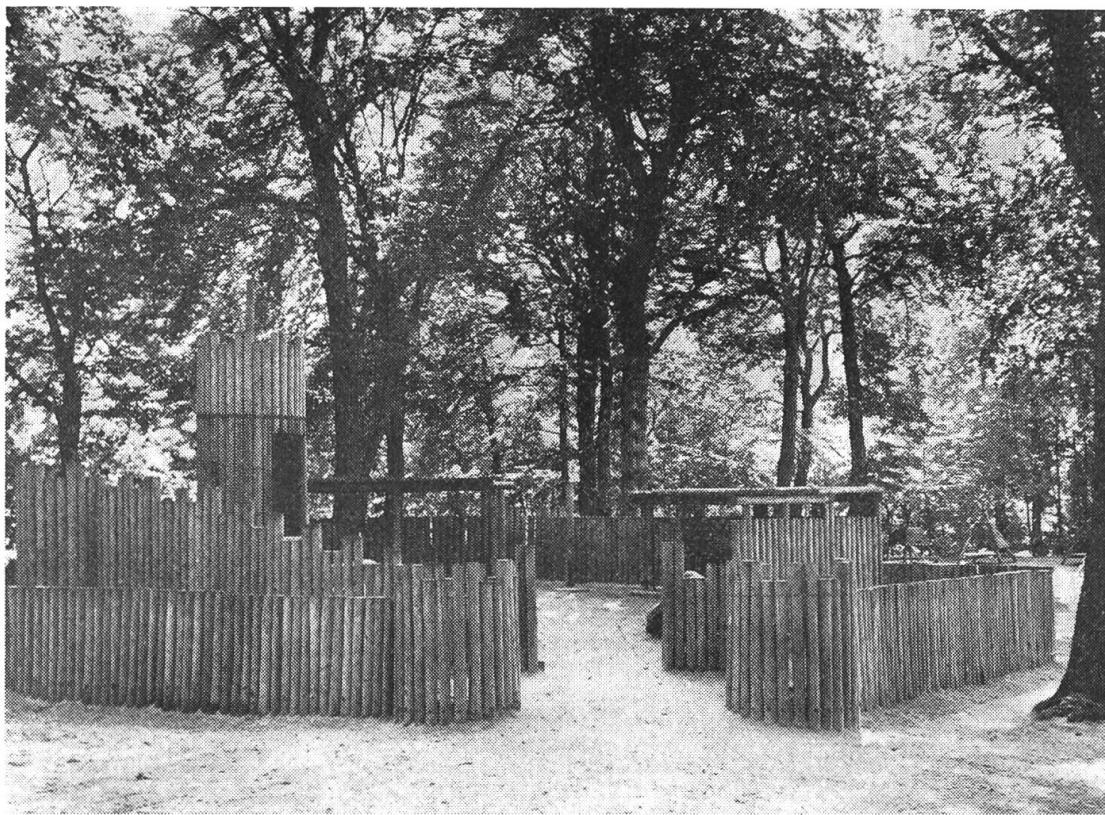


Fig. 2

Terrain de jeu en forêt (jeunes gens réunis d'une façon concentrée en un endroit).

rable. Alors que dans une forêt exploitée dans des conditions normales la construction et le maintien des routes s'opèrent en fonction de l'urgence économique et sur la base de taux aussi bas que possible, la situation dans la Ruhr selon les résultats obtenus est différente.

Il en résulte des changements notables si les besoins en matière de loisirs et de détente doivent être considérés tout particulièrement. Selon mes propres expériences faites pendant une douzaine d'années, les moyens financiers réservés aux constructions et au maintien des réseaux de chemins pédestres dans les forêts situées à proximité des villes étaient de 50 % et en partie même de 58 % supérieurs aux fonds nécessaires pour une exploitation normale.

Il faut toutefois faire mention du fait qu'il s'agit ici de surfaces boisées auxquelles s'appliquent les résultats des enquêtes menées par le Bureau de Placement International de Genève suivant lesquelles les forêts situées aux abords des villes subissent une fréquentation huit fois plus forte qu'on n'enregistre dans les forêts normales. Un renchérissement des travaux en résulte parce que certains réseaux de chemins pédestres ont besoin de répondre à des exigences particulières suivant en cela les souhaits de la

population. Ils diffèrent ainsi sensiblement d'installations analogues en Suisse et en l'Allemagne méridionale. Les routes forestières répondant aux désirs du public sont aménagées de sorte qu'elles permettent aux gens de s'y promener en tenue dominicale. Toutes les voies doivent être aménagées et orientées de façon à satisfaire à des conditions précises même sur une surface boisée réduite. Il importe que de ces espaces émane une sensation d'étendue et dans une certaine mesure même de solitude. Ce qui augmente encore le coût c'est le fait que ces voies doivent être aménagées naturellement et que les revêtements routiers ont besoin d'être à l'épreuve de l'eau (on refuse carrément les revêtements routiers asphaltés ou en béton).

En complément à 3 :

Les formes sylviculturales sont avant tout liées à la localisation, à la répartition des espèces d'arbres et aux conditions climatiques. Quant à la forêt servant aux loisirs il sera indispensable de choisir des formes de cultures susceptibles de souligner encore la sensation de variété.

Dans la région de la Ruhr on utilise surtout dans les forêts feuillues à proximité des grandes villes le régime de la coupe d'abri (méthode d'abattage de bois où l'on conserve un certain nombre d'arbres qui, plus tard, devront servir de protection dans l'opération de reboisement). On s'aperçoit, en ce qui concerne certains secteurs boisés, que l'on s'appuie sur les développements des aménagements adoptés en Allemagne méridionale, à savoir le régime en mosaïque (méthode d'abattage de bois où le déboisement s'opère secteur par secteur de manière que le secteur rasé soit reboisé immédiatement) et la forêt jardinée (méthode d'abattage de bois où l'on sélectionne un certain nombre d'arbres se prêtant à l'abattage pour des raisons diverses, grand âge, etc.). Alors qu'en Suisse et en Allemagne méridionale les sols permettent à un degré suffisant le reboisement naturel, il faut admettre que dans la majorité de cas cette faculté fait défaut dans la région de la Ruhr. Il faut donc y planter en grande quantité diverses espèces comme hêtre, chêne, érable et frêne, tout en tirant profit des rythmes de croissance différents de ces espèces et de leur faculté sciophile. Il en résulte une augmentation des coûts en raison des dimensions des espaces boisés qui, en règle générale, sont dans la Ruhr sensiblement inférieures par exemple à celles des forêts rhénanes à exploitation commerciale. Cette augmentation des coûts se situe selon mon calcul pour la zone de Duisburg aux environs de 30 % à 50 % comparée à une forêt ordinaire.

Les plants utilisés ont presque toujours de 3 à 5 ans, ceci pour atténuer les dégâts du gibier et l'emprise des mauvaises herbes.

En complément à 4 :

Pollution croissante des forêts. Aux endroits où se concentrent les activités de loisir, il y a toujours des pollutions importantes. Les coûts auxquels on aura à faire face pour supprimer les effets des pollutions dans

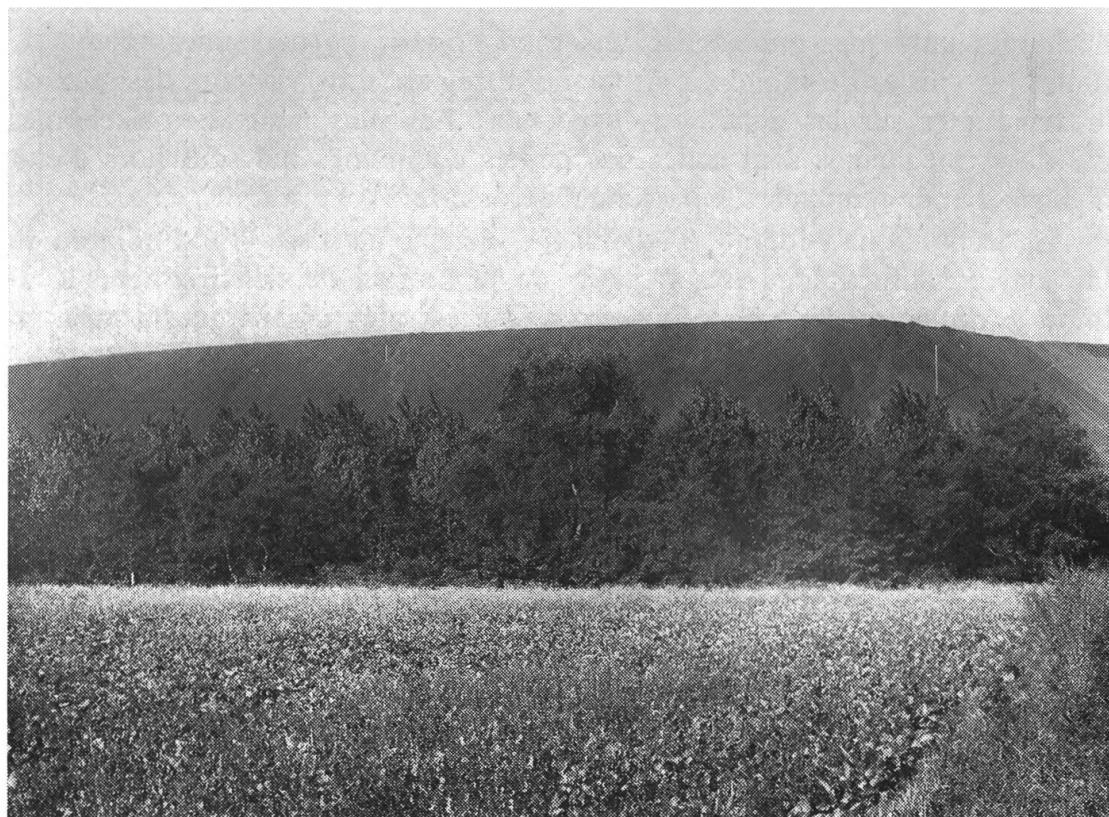


Fig. 3

Début de la plantation d'une forêt affectée à la détente au pied d'un terril minier.

les forêts sont considérables. J'ai pu établir un calcul à base d'attestations de salaires relatives à une partie des espaces boisés de Duisburg couvrant 690 ha : la somme totale des salaires (sans retenues) s'élevait à 18 000 DM. On ne peut pas demander une telle somme à un propriétaire privé en secteur urbain. On comprendra bien que l'article de la nouvelle loi forestière du Land de Rhénanie du Nord/Westphalie traitant de la participation aux coûts de nettoyage en secteur boisé aura l'adhésion des propriétaires de forêts. Mais ce problème ne saurait être résolu uniquement sur une base matérielle ; il faudra voir le problème dans un contexte éducatif. Le citoyen qui n'est pas toujours seul responsable¹ de la pollution ne se rend pas compte des conséquences de son action irréfléchie. Ce qui fait défaut aujourd'hui à la population urbaine et rurale c'est l'information quant à l'incidence des pollutions sur l'environnement. Des discours chargés d'émotion sont préjudiciables plutôt qu'utiles. Il faut faire pénétrer les connaissances scientifiques qui doivent influencer le jugement du public. Il est avant tout nécessaire que chacun soit en mesure d'évacuer ses ordures ménagères par le service de voirie municipal et qu'existe un système coordonné de décharges publiques bien connu de la population.

Les efforts entrepris dans la Ruhr pour mettre en place un système de décharges publiques ont engagé un grand nombre de personnes venant de toutes les parties du monde à visiter notre région, tous visiteurs désireux de se renseigner sur les conditions existantes. Les plus mauvaises décharges d'ordures ménagères sont celles des petites communes qui sont hors d'état d'engager et de rémunérer le personnel nécessaire.

En République Fédérale d'Allemagne il existe un assez grand nombre de lois qui constituent de vrais facteurs de protection de l'environnement. Il importe de les rendre plus efficaces, ce qui est plus urgent que la mise en place d'institutions nouvelles.

Les importants déplacements demandés par les loisirs accroissent sensiblement de danger d'incendie. La fréquence des incendies dans les forêts des abords de la ville de Duisburg était de 23 % supérieure à celle d'une forêt également bien visitée par les citoyens mais située à une distance de 28 kilomètres de cette ville. On n'a pas pu établir définitivement les causes des incendies, mais l'insouciance en est une des plus importantes. Il n'y avait pas uniquement des incendies de taillis, mais des peuplements arboricoles ont été également la proie des flammes.

Face à la motorisation en croissance rapide et à la tendance irréversible à rechercher les sites naturels, il faudra s'attendre à un danger d'incendies élevé. Certes, on pourra mettre en place un système de services d'alerte, avoir recours aux moyens techniques les plus modernes, intensifier et améliorer les méthodes de l'information du public, mais tout cela, à mon avis, ne suffira pas à fournir les résultats voulus.

C'est en intensifiant les efforts sur le plan de l'instruction et des connaissances du public que l'on arrivera à faire considérer tout feu en forêt comme une atteinte aux bonnes mœurs et à la société.

Tous ceux qui regardent d'un œil attentif l'évolution de notre société admettent que la tendance à organiser les loisirs individuellement augmente de manière inéluctable. L'hypothèse selon laquelle l'environnement naturel est de plus en plus délaissé par la jeune génération préférant fréquenter, en revanche, les cabarets et les boîtes de nuit n'a pas pu être confirmée jusqu'ici. Tout porte à croire que la détente paisible et calme est en train de gagner en importance.

La tâche de l'économie forestière en matière de loisirs consiste donc à promouvoir un système d'aménagement donnant aux hommes le sentiment de liberté et d'intimité d'une part, et de faire en sorte qu'un certain contrôle puisse être exercé d'autre part.

Ici, à mon avis, se situe le modèle de la « forêt de loisirs ». Il convient de définir sur un vaste espace boisé continu un certain nombre de secteurs spatiaux assez importants, au nombre de 4 à 6 peut-être, et de réunir sur ces secteurs l'ensemble des équipements de loisirs, lesquels autrement seraient épargnés dans toute la région forestière.

Je voudrais suggérer l'implantation des équipements suivants :

- a) terrain de jeu pour enfants (en milieu boisé),
- b) piste d'obstacles (conçue d'après la « piste aux gouttes de sueur » d'une campagne intitulée : « Entraînez-vous ! »),
- c) piste de bowling, s'il y a lieu,
- d) surfaces couvertes avec possibilité de camping et de rôtissage. Le besoin en devient de plus en plus grand,
- e) Parkings,
- f) Pelouses.

Je suis sûr que beaucoup de voies s'élèveront contre une telle idée. On se figure des choses terribles telles que danger d'incendie et hooliganisme, corollaire inéluctable. Mais je pense qu'il faudra réunir les équipements de loisirs sur des surfaces bien définies et délimitées pour satisfaire aux besoins en matière de détente d'une grande partie de la population urbaine et pour conserver à la forêt entourant ces sites sa composition originale, assurant ainsi à la forêt un accroissement optimal. Bien entendu, le gouvernement du Land et les collectivités locales devront élaborer des modèles pour trouver une réponse à toutes ces questions. Il convient de souligner également, que maint propriétaire de forêts pourra bénéficier commercialement de tels équipements de loisirs. C'est par exemple en exploitant des restaurants ou d'autres établissements qu'il réussira à réunir l'argent nécessaire à l'aménagement de ses espaces boisés. Ce modèle que je viens d'esquisser et qui est orienté vers l'avenir ne s'applique peut-être pas à l'un ou l'autre propriétaire par rapport à sa forêt, mais on ne saurait s'en dispenser là où il s'agit d'agglomérations à forte densité.

Si l'on veut conserver la forêt située dans les zones urbaines à forte densité il sera indispensable de la mettre en valeur, ce qui veut dire y planter des équipements de loisirs d'une manière coordonnée afin de pouvoir contrôler le flux des visiteurs, assurant ainsi la coexistence de la base biologique, de l'exploitation forestière et de l'exploitation sur le plan des loisirs. Cette coexistence va se révéler assez difficile à mettre en pratique, tous le savent. Elle est en tous cas bien incommode et exige de nous de l'autodiscipline démocratique et une probité intérieure.

L'économie forestière n'en est pas exclue.

Zusammenfassung

Wie hat sich die Forstwirtschaft für die Zukunft hinsichtlich der Erholungswirkungen unserer Wälder für die städtische Landschaft einzurichten, und welche Konsequenzen müssen daraus gezogen werden?

Die Koexistenz von Stadt und menschlicher Gesellschaft einerseits und von Wald und Landschaft andererseits wird zum immer dringenderen Bedürfnis unserer Lebensgemeinschaft. Die Verstädterung in Europa darf nicht allein das Problem des Architekten sein. Die Ausdehnung von Siedlungsgebieten auf stadtnahe Wälder kann nicht vom rein architektonisch-ästhetischen Standpunkt allein her betrachtet werden, sondern muss die Funktionen des Waldes, die gerade dort vermehrt verlangt werden, mitberücksichtigen. Als Trägerin eines Landschaftselementes, das als Gesamtgefüge lebt, erfüllt der Wald mehrere Funktionen:

- a) Holzproduktion, b) Voraussetzung für die Bereitstellung sauberer Wassers,
- c) Schutzelement gegen Schnee- und Wasserlawinen, Geröll, Wind und Staub,
- d) existente Fläche für die Erholung.

So entstehen für den Bautechniker und den Forstmann schwierige Probleme, die gemeinsam zu lösen sind. Daher ist es eine entscheidende Forderung, den Forstmann bei Bauten in der Waldlandschaft rechtzeitig einzuschalten. Ihm sowie dem Planer fallen die Aufgabe zu, sich mit fachlich fundierten Kenntnissen durchzusetzen. Die Auswirkungen der Erholungsfunktionen der stadtnahen Wälder auf die Forstwirtschaft sind: Produktionsverlust, intensiver Wegebau, die Erhaltung besonderer Gefügeformen, zunehmende Waldverunreinigung, Brandgefahr und zusätzliche Erholungseinrichtungen.

In wirtschaftlicher Hinsicht ist folgendes zu erwähnen:

- Eine Ertragsminderung ist eher auf zusätzliche Einrichtungen zurückzuführen.
- Der Aufwand in stadtnahen Wäldern für einen ständigen, den Fußgängern dienenden Wegebau und Unterhalt ist um 50 bis 58 Prozent grösser als im normalen Wirtschaftswald. Die Wege sind achtmal stärker frequentiert.
- Die besondere Gefügeform muss auf den Standort und die klimatischen Verhältnisse abgestimmt sein. Im Ruhrgebiet zeigen die Wälder beispielsweise nicht eine so hohe Verjüngungsfreudigkeit wie in Süddeutschland oder in der Schweiz. Daher sind Pflanzungen von 30 bis 50 Prozent über dem Normalen unerlässlich, und fast immer sind 3 bis 5jährig verschulte Pflanzen erforderlich.
- Die erhöhte Waldverunreinigung zieht erhebliche Kosten nach sich, die zum Beispiel einem privaten Waldbesitzer im stadtnahen Bereich nicht zugemutet werden können. Der Paragraph über die Beteiligung an den Kosten zur Säuberung des Waldes im neuen Landesforstgesetz von Nordrhein-Westfalen fand daher besondere Zustimmung der Waldbesitzer. Ein Ziel ist es, die Bevölkerung vermehrt zur Sauberhaltung der Umwelt zu erziehen sowie auch in den kleinen Gemeinden die Müllabfuhr so zu regeln, dass jeder die Möglichkeit hat, seinen Müll ordnungsgemäss zu deponieren.

- Die Erfahrung zeigte in Duisburg, gemessen an einem 28 km entfernten Wald, eine Erhöhung der Brandgefahr um 28 Prozent.
- Aufgabe der Forstwirtschaft ist es, zusätzliche Erholungseinrichtungen zu schaffen, wie Wald-Kinderspielplätze, Hindernisbahnen, Lagerplätze und Unterstellplätze, Parkplätze und Liegewiesen, damit die Kontrolle über die Dienstleistung «Erholung» nicht verlorengeht.

Warnende Stimmen werden sicher laut werden. Wer aber den Wald in den Ballungsräumen erhalten will, muss ihn aufschliessen, um den Besucherstrom lenken zu können und die biologischen Grundlagen und forstliche Bewirtschaftung mit der Erholungsfunktion in Einklang zu bringen und somit der städtischen Bevölkerung einerseits und der optimalen Leistung des Waldes anderseits gerecht zu werden.

M.-J. Fillinger